

CABINET DU MINISTRE

NOTE D'INFORMATION N° **03.58**/MIRAH/CAB/DSV DU **23 MARS 2017**.

**AUX ETABLISSEMENTS IMPORTATEURS DE VIANDES
FORAINES EN PROVENANCE DU BRÉSIL**

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques informe l'ensemble des importateurs de viandes foraines qu'un scandale relatif à la distribution de viandes avariées d'origine brésilienne secoue le marché commercial international de Denrées Animales et d'Origine Animale.

A ce titre, les mesures conservatoires prises sont les suivantes :

1. Renforcement du contrôle officiel par les services vétérinaires en frontières par la mise en œuvre des inspections systématiques des viandes foraines en provenance du Brésil ;
2. Prélèvements systématiques d'échantillons représentatifs du ou des lots par les services vétérinaires en frontières pour analyse au laboratoire ;
3. Mise en consigne systématique par les services vétérinaires en frontières de tout lot de viande en provenance du Brésil jusqu'à l'obtention des résultats d'analyses de laboratoire.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques tient à rappeler que les frais des analyses de laboratoire réalisées dans le cadre de cette note d'information sont à la charge des établissements importateurs de viandes foraines en provenance du Brésil.

Tous les professionnels concernés sont invités à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour l'application stricte de cette note d'information, qui prend effet à compter de sa date de signature.



**Le Ministre des Ressources
Animales et Halieutiques**

Kobenan Kouassi ADJOUANI